

Mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2022 et des documents préparatoires relatifs à l'assemblée générale mixte du 12 mai 2023

Paris, France, le 26 avril 2023 – 20h00 CEST - ACTICOR BIOTECH (FR00140050J5 – ALACT), entreprise biopharmaceutique au stade clinique qui développe glenzocimab, un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, notamment les accidents vasculaires cérébraux ischémiques, annonce aujourd'hui la mise à disposition de son Document d'enregistrement universel 2022 ainsi que des documents préparatoires à son Assemblée générale mixte du 12 mai 2023.

Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2022

Le Document d'enregistrement universel 2022, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 26 avril 2023 sous le numéro de visa R. 23-020, est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site Internet de la Société (Investisseurs / Informations réglementées / Informations financières / 2023), ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

Ce Document d'enregistrement universel comprend notamment le rapport annuel, le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes.

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale

L'assemblée générale mixte de la Société se tiendra le vendredi 12 mai 2023 à 9 heures au siège social d'Acticor Biotech situé au Wojo Building, 82 avenue du Maine, 75014 Paris, salle au 7^{ème} étage.

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le 5 avril 2023, bulletin numéro n°41. L'avis de convocation est publié dans le journal d'annonces légales « Actu-Juridique » (<https://www.actu-juridique.fr/>) en date du 24 avril 2023.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance, avant l'assemblée générale :

- soit en adressant une procuration à la Société,
- soit en votant par correspondance,

en utilisant le formulaire de vote disponible sur <https://fr.acticor-biotech.com/> selon les modalités indiquées dans l'avis préalable paru le 5 avril 2023 au BALO.

Les documents préparatoires relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur simple demande auprès de la Société, ou peuvent être consultés sur le site Internet de la Société rubrique Investisseurs.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, et ce jusqu'au cinquième jour inclus avant l'assemblée générale, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce. En cas de demande expresse, cet envoi pourra être effectué par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture par leur intermédiaire habilité, d'une attestation d'inscription en compte ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce au siège de la société.

À propos d'ACTICOR BIOTECH

Acticor Biotech est une entreprise biopharmaceutique au stade clinique qui développe glenzocimab, un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, notamment les accidents vasculaires cérébraux ischémiques.

En mai 2022, Acticor Biotech a présenté à l'ESOC, les résultats positifs de son étude de phase 1b/2a, ACTIMIS, confirmant le profil de sécurité et montrant une réduction de la mortalité et des hémorragies Intracérébrales dans le groupe traité par le glenzocimab chez les patients présentant un AVC. L'efficacité du glenzocimab est aujourd'hui évaluée dans une étude internationale de phase 2/3, ACTISAVE qui inclura 1 000 patients. En juillet 2022, Acticor Biotech a obtenu le statut « PRIME » de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) pour glenzocimab dans le traitement de l'AVC. Cette désignation permet à la société de renforcer ses interactions et d'obtenir des dialogues précoces avec les autorités réglementaires.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Mirae Asset Capital, Anaxago, Mediolanum farmaceutici et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN : FR0014005OJ5 – ALACT).

Pour plus d'informations, visiter : www.acticor-biotech.com

Contacts

ACTICOR BIOTECH

Gilles AVENARD, MD
 Directeur Général et fondateur
gilles.avenard@acticor-biotech.com
 T. : +33 (0)6 76 23 38 13

NewCap

Mathilde BOHIN / Quentin MASSÉ
 Relations Investisseurs
acticor@newcap.eu
 T. : +33 (0)1 44 71 94 95

NewCap

Arthur ROUILLÉ
 Relations Médias
acticor@newcap.eu
 T. : +33 (0)1 44 71 00 15

Sophie BINAY, PhD
 Directeur Général Délégué et
 Directeur Scientifique
Sophie.binay@acticor-biotech.com
 T. : +33 (0)6 76 23 38 13